

Pédocriminalité en ligne : L'Enfant Bleu appelle les autorités à intensifier leur lutte contre ce fléau

Constituée partie civile dans une nouvelle affaire de pédocriminalité en ligne, l'association demande des actions concrètes et immédiates pour enrayer la diffusion de ces contenus sur le web et traquer plus efficacement les criminels.

Cette nouvelle affaire de pédopornographie en ligne souligne à nouveau l'urgence d'une intervention face à cette problématique. Le procès de Bolhem Bouchiba, un artiste de renommée internationale dans le cinéma d'animation, se tiendra du 29 au 31 octobre 2024 devant la cour d'assises de Paris. Il est accusé de « complicité de viols et d'agressions sexuelles sur mineurs de 15 ans » et de « traite des êtres humains aggravée ». L'affaire remonte à une série de virements suspects vers une femme aux Philippines, entre 2012 et 2021, totalisant environ 50 000 euros. Ces fonds auraient financé des shows sexuels mettant en scène des fillettes âgées de 5 à 10 ans, diffusés en direct. Déjà condamné en 2014 pour agression sexuelle, l'accusé risque cette fois une peine de 40 ans de réclusion.

L'association **L'Enfant Bleu-Enfance Maltraitée** s'est portée partie civile dans ce procès et sera représentée par Maître Jean-Christophe Boyer pour, au-delà de cette sordide affaire, **interpeller les décideurs et l'opinion publique sur l'urgence de mobiliser tous les moyens nécessaires pour combattre la pédocriminalité en ligne, un fléau en pleine expansion favorisé par les avancées technologiques.**

L'association lance un appel à l'action auprès des autorités françaises et européennes à l'approche de la Conférence de Bogotá, première Conférence interministérielle mondiale de lutte contre les violences faites aux enfants, qui se tiendra les 7 et 8 novembre prochains.

Rappelons qu'il suffit d'une minute pour qu'un mineur se voit proposer des contenus à caractère sexuel lorsqu'il se connecte sur une plateforme ou un réseau social (source : OFMIN) et que chaque seconde au moins trois images ou vidéos d'abus sexuels sur des enfants sont partagées en ligne, dont 98 % montrent des mineurs de moins de treize ans.

L'Enfant Bleu met en avant **plusieurs priorités** :

- L'association souligne que **la France figure parmi les principaux hébergeurs de contenus pédopornographiques en Europe**. Cette situation résulte de la puissance de ses infrastructures numériques et de la concentration de serveurs sur son territoire. Bien que des mesures soient prises, notamment par l'OCRVP (Office central pour la répression des violences aux personnes) et l'OFMIN (Office central de lutte contre les crimes contre l'humanité, les génocides et les crimes de guerre), la lutte contre la diffusion de ces contenus demeure complexe, en raison de la vitesse à laquelle ils se propagent sur internet. La France doit prendre des engagements à la hauteur de ce fléau et faire de la lutte contre les violences sexuelles à l'égard des enfants, y compris en ligne, une priorité : renforcement de la coopération internationale, évolution de la législation, responsabilisation des plateformes numériques.
- Face à cette réalité, il est crucial de **renforcer les dispositifs de détection**. L'association insiste sur la nécessité de doter l'OFMIN des ressources humaines et technologiques nécessaires pour poursuivre les pédocriminels et veiller à ce qu'ils ne restent pas impunis.
- Enfin, une **sensibilisation accrue de l'opinion publique** est indispensable pour mobiliser la société autour de cette cause et renforcer la vigilance collective.

CONTACT PRESSE

Pour tout complément d'information et demande d'entretien avec un représentant de L'Enfant Bleu

Aurélien Bois – 06 87 26 27 68 – aurelie@agencethedesk.com

Stéphanie Kanoui – 06 11 66 00 50 – stephanie@agencethedesk.com